

## 28 - LA BASSE VALLEE DE L'ASSE



### Communes concernées

Beynes	Majastres
Blieux	Mézel
Bras d'Asse	Oraison
Brunet	Puimoisson
Châteauredon	La Palud-sur-Verdon
Entrages	Saint-Jeannet
Entrevennes	Saint-Julien d'Asse
Estoublon	Saint-Jurs
Le Castellet	Valensole

### Données générales

Superficie : environ 28 254 hectares  
Altitude maximale : 1905 mètres  
Altitude minimale : 350 mètres  
Population : environ 1850 habitants en 1999 (hors Entrages  
Entrevennes, Le Castellet, Oraison, Valensole)  
2443 habitants en 2014



# PRESENTATION

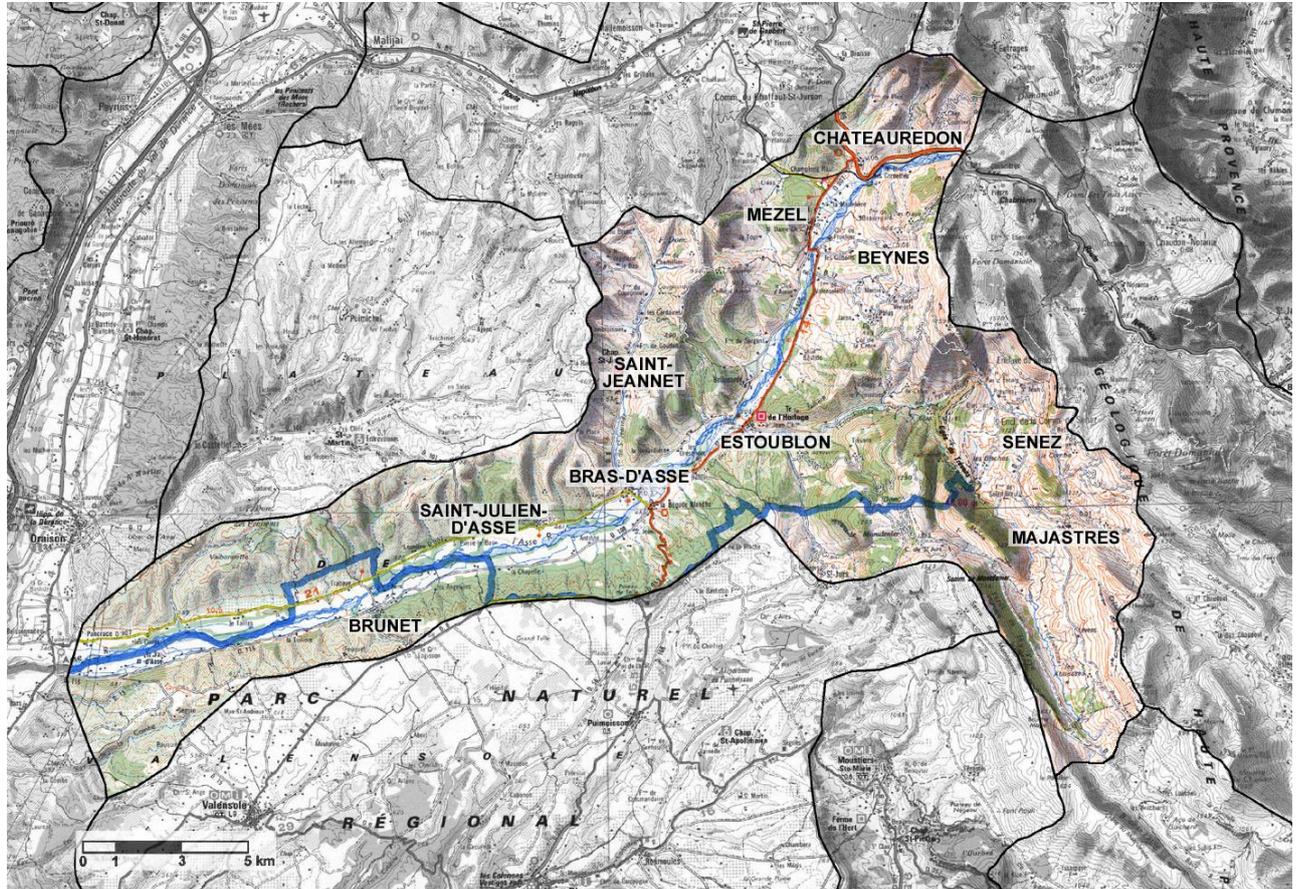
## LES PREMIERES IMPRESSIONS

Sur les grands espaces du fond de la vallée de l'Asse s'étendent de riches cultures irriguées. Les versants sont boisés. Les villages, perchés, dominent la vallée.



## LES MATIERES ET LES COULEURS

Vert foncé des forêts  
Vert-gris luisant des chênes verts et oliviers.  
Mosaïque de couleurs des cultures de fond de vallée  
Gris des galets du lit des rivières  
Tâches roses des enduits des habitations



## CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

### LE RELIEF ET LA GEOMORPHOLOGIE

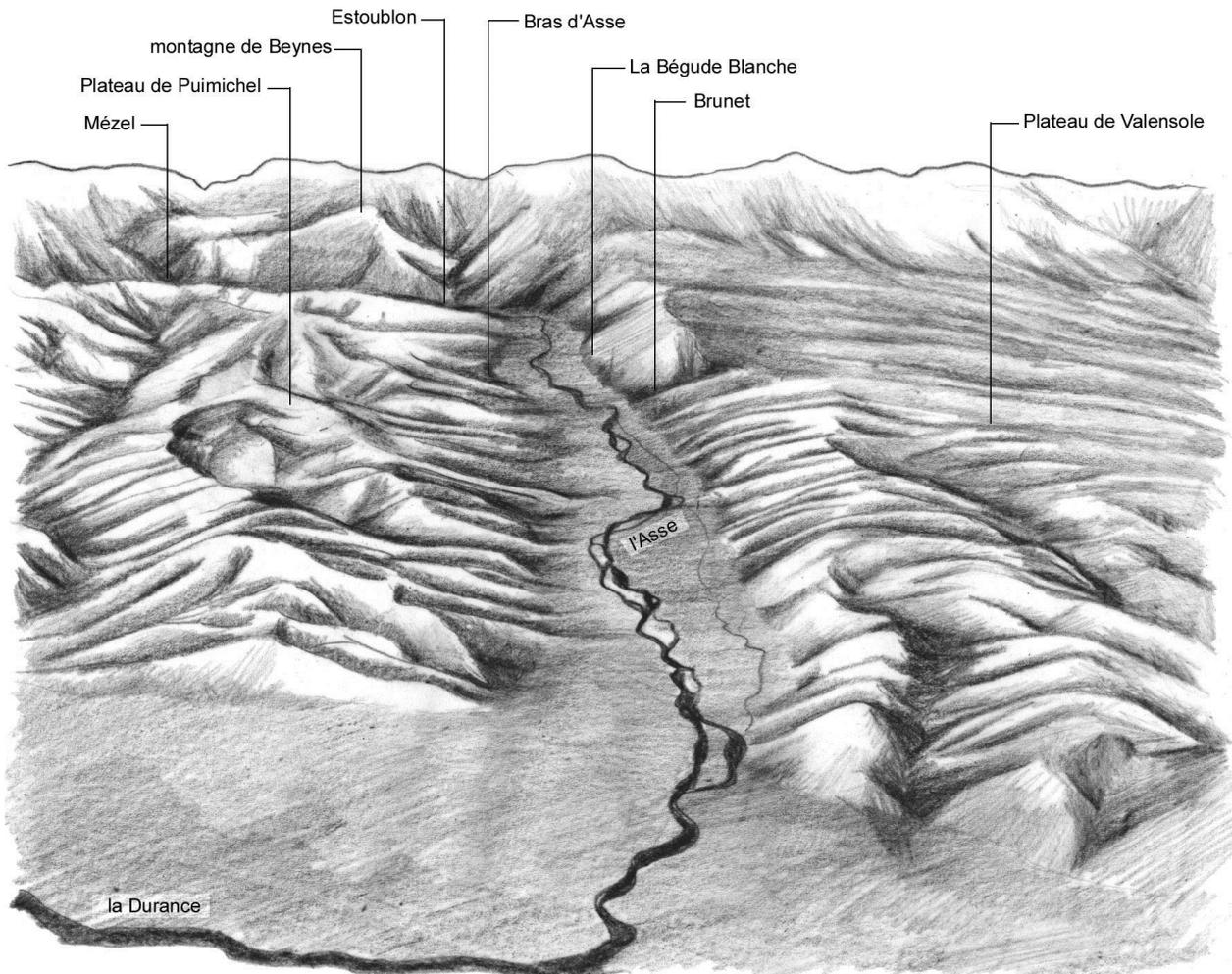
Deux axes perpendiculaires caractérisent le relief de l'entité.



Un axe nord-sud comporte plusieurs chevauchements (les Casses, montagne de Beynes, gorges du Trévans). Ils alternent avec des plissements (anticlinal de Châteauredon) et forment un massif qui délimite l'entité au nord-est (sommet de Cousson : 1516 m., le Plan-Long : 1038 m.), à l'est (clues de Chabrières, mont Saint-Pierre : 1098 m.) et au sud-est (massif de la Sapée : 1682 m., du Chiran : 1905 m. et de Montdenier : 1749 m.).



Mais surtout, l'axe est-ouest, correspond à la large vallée de l'Asse. Ce large couloir régulier est bordé au nord par le plateau de Puimichel et au sud par celui de Valensole. La vallée présente un fond large et plat et des versants en pentes douces. Elle se resserre étroitement à l'extrémité est de l'entité pour former la clue de Chabrières.





## LA GEOLOGIE

Depuis la confluence avec la Durance jusqu'à Mézel, la vallée entaille les formations de poudingue à galets de Valensole. Ces matériaux correspondent à des épandages de la Paléo-Asse et de la Paléo-Durance qui ont eu lieu durant l'ère tertiaire. Elle rencontre aussi des formations conglomératiques de marnes et de grès (origine fluviale).

Les marnes jaunes ou brunes issues des sédimentations du Secondaire affleurent sur des versants à éboulis (Beynes) ou côtoient les barres calcaires et les poches de gypse de la clue de Chabrières. Sur l'anticlinal de Châteauredon, elles sont grises et alternent avec des calcaires lités du Crétacé et des calcaires massifs du Jurassique.

Des affleurements de grès sont visibles ponctuellement (Châteauredon, Beynes).

## L'HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique est nettement dominé par la rivière de l'Asse, qui marque le paysage de son large lit de galets et son épaisse ripisylve.

Les versants correspondant aux contreforts des plateaux de Puimichel et Valensole, sont marqués par une multitude de petits ravins au cours intermittent.

Plus en amont, dans les reliefs calcaires, les cours d'eau sont moins nombreux mais plus importants (Célestine, Saint-Jean, les Fours...). Seuls le torrent de Saint-Jeannet et la rivière de l'Estoublaise ont formé des petites vallées suffisamment importantes pour que l'activité humaine s'y installe.

De nombreux canaux d'irrigation alimentent les cultures du fond de la vallée de l'Asse.



## CONTEXTE HUMAIN



L'agriculture dans la Basse Vallée de l'Asse est très variée. L'essentiel de l'activité agricole se concentre dans le fond plat de la vallée, le long de l'Asse. Des cultures irriguées de maïs et de tournesol, des parcelles céréalières et fourragères ainsi que des prairies forment une longue mosaïque. A l'approche de la Durance, les parcelles sont de plus en plus vastes, la lavande disparaît et la culture de céréale domine. A l'inverse, l'agriculture disparaît peu à peu à la faveur de la forêt à l'approche de la clue de Chabrières.

De petites parcelles de lavandes sont dispersées sur tout le territoire, parfois même en fond de vallée (distillerie à Mézel).

Quelques truffières (chênes et noisetiers), olivettes et vergers de noyers ponctuent le bas des versants et les abords des villages. Les parcelles d'oliviers sont présentes sur les adrets (Estoublon). Quelques reliques d'anciens vergers de pruniers, liées à la production de pistoles sont encore visibles vers Mézel.

### L'AGRICULTURE ET LA FORET

De part et d'autre de l'Asse, forêts et landes se partagent l'essentiel des versants.

Entre Saint-Julien d'Asse et Estoublon, la végétation subit l'influence méditerranéenne, et les chênes verts dominent les chênes blancs. Sur les pentes en cours de fermeture poussent genévriers et genêts.

Le versant ubac est peuplé de forêts mixtes où les pins deviennent dominants à mesure qu'on remonte la rivière. Sur l'adret, leur présence est ponctuelle. Ils deviennent omniprésents avant la clue de Chabrières. La ripisylve, très présente entre Bras d'Asse et Mézel, forme un large cordon de saules, de peupliers et d'aulnes.

La végétation des vallées secondaires peut changer sensiblement. Les landes qui dominent sur le versant ouest de la vallée de Saint-Jeannet (ou des Cardaires), sont associées aux chênes blancs. Sur le versant est, les résineux sont plus présents (pins noirs, pins sylvestres et quelques pins d'Alep). Dans la vallée de Saint-Jeannet, de gros chênes, parfois remarquables, ponctuent le fond de vallée.

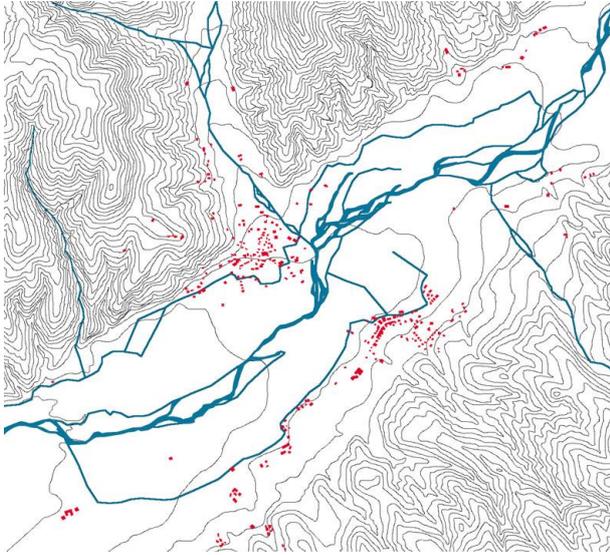
La vallée de l'Estoublaise est fortement dominée par la forêt, les landes et les garrigues. L'agriculture y est peu présente et se localise principalement entre Estoublon et Trévans.



## LES FORMES URBAINES

L'habitat est assez présent dans la vallée et s'implante de différentes façons.

Certains petits villages groupés se sont installés sur des promontoires au pied des versants (Saint-Julien d'Asse, Brunet, Châteauredon) ou sur les hauteurs à l'écart de la vallée (Beynes, Majastres).



D'autres se sont implantés en bordure des voies de communication (La Bégude Blanche, Bras d'Asse). De nombreuses fermes isolées et pavillons s'éparpillent sur l'ensemble du fond de la vallée au sein des terroirs.



L'ensemble des villages anciens présente un réel potentiel architectural. Mézel compte de nombreux séchoirs en terrasses. Cependant, les maisons, dont un bon nombre est fermé, offrent souvent un aspect délabré, avec des façades tristes et grises.

Dans les hameaux, le bâti ancien est souvent sommairement restauré. Parpaings et ciment s'ajoutent parfois aux appareillages traditionnels de galets, de grès ou de calcaire, sans tenir compte des potentialités existantes. La restauration du vieux Bras d'Asse reste une exception.

De façon générale, les centres anciens des villages semblent être délaissés à la faveur de constructions de pavillons isolés, dans le fond de vallée et à proximité des voies de communication.



## SITES REMARQUABLES

### Les villages de Beynes et du Vieux Bras d'Asse

Quelques villages perchés présentent des caractères remarquables. Leur silhouette se dessine sur des promontoires naturels en surplomb de la vallée d'où la vue s'étend en larges panoramas sur le territoire.

Beynes, village anciennement fortifié, présente une architecture de qualité. Il s'est implanté sur des masses rocheuses dont les pans forment parfois des murs naturels.

Le vieux Bras d'Asse, qui offre une vue exceptionnelle sur la vallée, a été sauvé de la ruine par une association belge. Il ne restait plus grand chose de l'église, du donjon et des maisons aujourd'hui en cours de restauration.



### Les gorges de Trévans

Les gorges de Trévans forment un majestueux canyon au fond duquel coule l'Estoublaise. Le site est classé réserve biologique pour la diversité des espèces animales et végétales qu'abritent ses falaises parfois hautes de 200 mètres.

### La clue du Pas de l'Escale

Au nord des gorges de Trévans, la clue du Pas d'Escale est un magnifique couloir naturel où le ruisseau du même nom se fraye un passage avant de rejoindre l'Estoublaise.

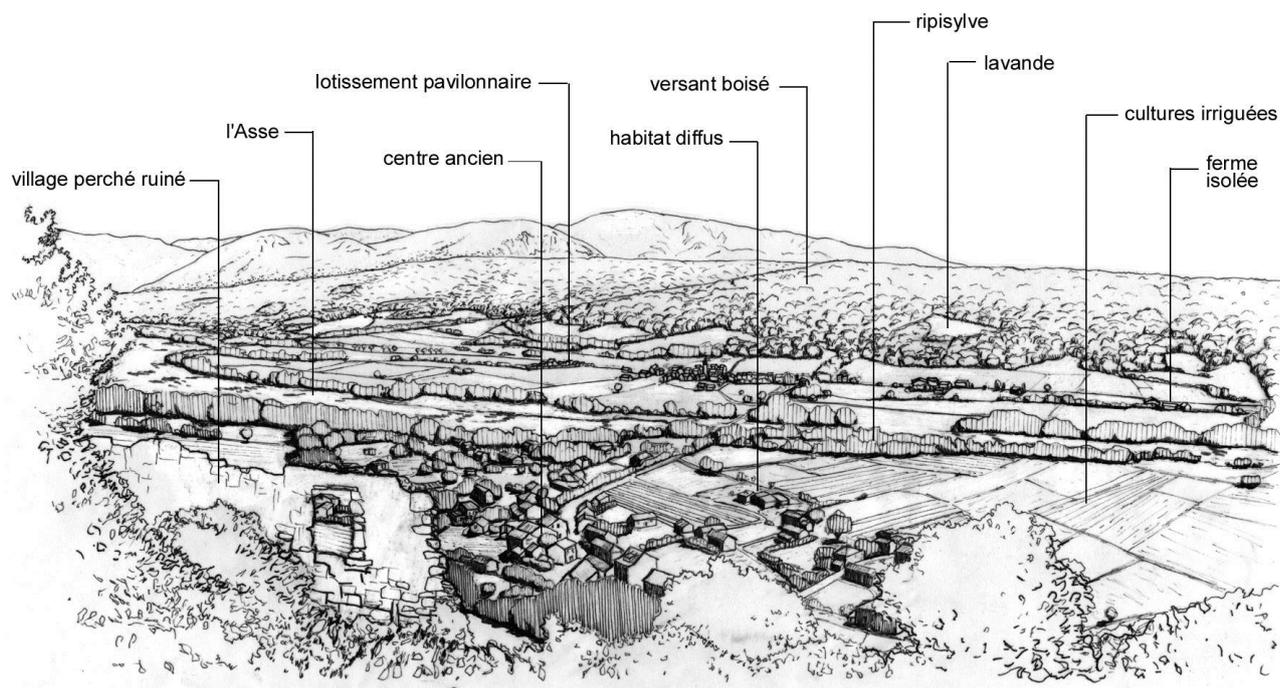


**NB : le Parc Naturel Régional du Verdon gère la partie aval de la vallée, surtout en rive gauche.**

## ORGANISATION DU TERRITOIRE

- Occupation bâtie très présente
- Villages groupés perchés
- Villages-rue installés en pied de versants
- Habitat résidentiel diffus
- Lotissements pavillonnaires à proximité des villages
- Nombreuses fermes et hangars isolés

- Forêts et landes sur les versants
- Ripisylve épaisse de l'Asse
- Mosaïque de grandes cultures irriguées en fond de vallée
- Nombreuses parcelles de lavande
- Quelques truffières, olivettes et vergers à proximité des villages, en pied de versants
- Nombreux gros chênes

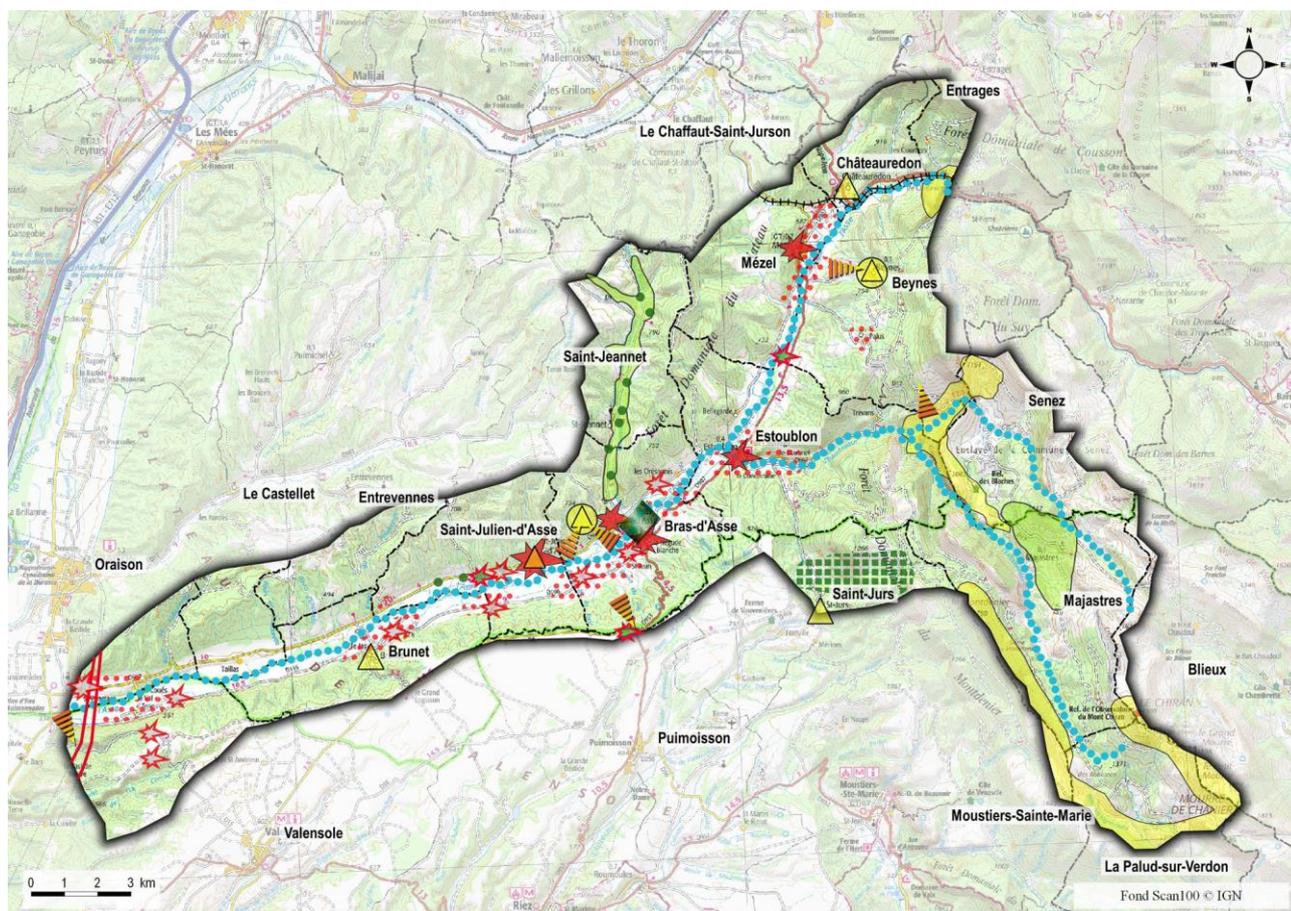


## ENJEUX PRIORITAIRES

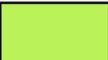
**Maîtriser les extensions urbaines**

**Améliorer la qualité du bâti agricole et des abords de fermes**

**Maîtriser la fermeture des paysages**



## ENJEUX ET ACTIONS

<b>ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX</b>	
	<p><b>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES</b> Entretien des abords des points de vue (débroussaillage) Aménagements de lieux d'arrêt sur le bord de route tout en portant attention à l'impact qu'ils peuvent générer</p>
	<p><b>PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES</b> Stopper l'étalement urbain et préférer une densification à un développement en nappe Affirmer une limite nette d'urbanisation. Conserver des espaces de respiration autour des villages Maintenir, entretenir les terrasses qui forment un socle aux villages</p>
	<p><b>PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES</b> Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception Faciliter la protection et la gestion de ces sites. Sensibiliser les propriétaires, les communes Développer le conseil en architecture et le contrôle des rénovations des villages remarquables Maintenir et entretenir les sites à terrasses aux alentours des villages Mettre en place des programmes de débroussaillage des terrasses et des crêtes</p>
<b>PAYSAGES CONSTRUITS</b>	
	<p><b>GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMÉLIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BATIS ET LES ENTREES DE VILLES</b> Préférer la revitalisation des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs ...) à un développement diffus Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'étalement urbain et promouvoir les savoir-faire architecturaux Inventorier et réhabiliter le patrimoine bâti des centres anciens. Promouvoir des études d'urbanisme Améliorer et requalifier les entrées de villes et villages. Lutter contre la pollution lumineuse</p>
	<p><b>PRÉSERVER DES COUPURES D'URBANISATION</b> Affirmer une limite nette d'urbanisation. Stopper l'étalement urbain Conserver les espaces agricoles</p>
	<p><b>CONTRÔLER LA DISPERSION ET LA QUALITÉ DU BÂTI DANS LES ESPACES AGRICOLES</b> Stopper l'implantation diffuse (hangars agricoles, dépôts, pavillons, campings) et améliorer la qualité des constructions existantes et de leurs abords</p>
	<p><b>RÉDUIRE L'IMPACT DES RÉSEAUX AÉRIENS (DEBROUSSAILLEMENT SOUS LES LIGNES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX)</b></p>
	<p><b>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES STRUCTURES, DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES ET DU BÂTI LIÉ AUX LOISIRS</b> Renaturer les abords de camping, améliorer leur intégration paysagère et lutter contre leur durcissement avec des résidences mobiles de loisir à l'année</p>
	<p><b>CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES BATIMENTS ET DES ZONES D'ACTIVITÉS</b> Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et artisanaux, et de leurs abords Maîtriser le développement de hangars photovoltaïque</p>
<b>PAYSAGES RURAUX ET NATURELS</b>	
	<p><b>MAÎTRISER LA FERMETURE DES PAYSAGES, GERER L'AVANCEE DES FORÊTS ET LA QUALITE DES SECTEURS AGRICOLES OU NATURELS FRAGILES</b> Maintenir et redévelopper l'activité agricole. Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement Maîtriser le développement de friches et l'avancée de la forêt. Favoriser le pastoralisme Entretien des haies, les ripisylves (Asse et affluents), les adoux et les canaux d'irrigation</p>
	<p><b>PROMOUVOIR UNE GESTION FORESTIERE RESPECTUEUSE DES PAYSAGES (LIMITER LA PLANTATION DE CONIFERES, PRÉSERVER ET VALORISER LES ARBRES REMARQUABLES, INSERTION PAYSAGÈRE DES TRAVAUX CONNEXES ET DES LISIÈRES DE COUPES)</b></p>
	<p><b>PRÉSERVER ET VALORISER LES ARBRES ISOLÉS REMARQUABLES OU EN ALIGNEMENT</b> Inventorier, entretenir, voire protéger les arbres isolés remarquables. Sensibilisation des propriétaires</p>
	<p><b>PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILÉGIER LES PROTECTIONS DE BERGES PAR GENIE ECOLOGIQUE</b></p>